



**DELIBERATION N° 21/181 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA MODIFICATION DES DÉSIGNATIONS
DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU SEIN DE DIVERS
ORGANISMES**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI A MUDIFICAZIONE DI E DESIGNAZIONE
DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA IN VARIU URGANISIMI**

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 octobre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Didier BICCHIERAY à Mme Santa DUVAL
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Pierre GHIONGA à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Vanina LE BOMIN à Mme Vanina BORROMEI
M. Don Joseph LUCCIONI à M. Jean BIANCUCCI
M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Pierre POLI à M. Antoine POLI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
M. Paul QUASTANA à M. Paul-Félix BENEDETTI
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

ETAIT ABSENTE : Mme

Josephha GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et son article 68,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU** la délibération n° 21/146 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2021 prenant acte de la modification de la délibération portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU** la délibération n° 21/165 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} octobre 2021 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE M. Petru Antone FILIPPI, en qualité de suppléant de Mme Muriel FAGNI, Présidente de la *Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé* pour siéger au sein du Comité syndical du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI.

ARTICLE 2 :

DESIGNE M. Jean-Michel SAVELLI, en remplacement de Mme Marie-Thérèse MARIOTTI pour siéger en qualité de titulaire au sein de la Commission relative à la désignation du jury d'assises de Haute-Corse.

ARTICLE 3 :

DESIGNE M. Pierre GUIDONI, en remplacement de M. Pierre GHIONGA pour siéger en qualité de titulaire au sein du syndicat Mixte de Giussani.

ARTICLE 4 :

DESIGNE Mme Frédérique DENSARI, en remplacement de Mme Lisa FRANCISCI, pour siéger, en qualité de suppléante au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 octobre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS